

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 16 du 27/11/2025

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION route de Polliat, route de la mairie

LE MAIRE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée ;

VU la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL pour le compte d'ORANGE, représentée par Karine GILBEAU située à PORTES LES VALENCE (26) en date du 26/11/2025 ;

CONSIDERANT que pour permettre l'intervention du chantier mobile en vue de remplacer les poteaux Orange et assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

<u>ARRETE</u>

ARTICLE 1:

La circulation sera alternée par manuellement et par feux tricolores.

Un empiètement sur la chaussée est prévu.

La vitesse sera limitée à 30km/h.

Toutes les mesures devront être prises par CONSTRUCTEL pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétaires riverains, ainsi que l'accès aux véhicules de secours, de police et de gendarmerie.

Le début de chantier est prévu le 04/12/2025, la durée prévue est de 30 jours.

ARTICLE 2:

La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de CONSTRUCTEL

ARTICLE 3:

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4:

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté sera reconduit sur demande de l'entreprise.

ARTICLE 6:

La commune se réserve le droit d'annuler le présent arrêté si l'entreprise ne respecte pas les prescriptions définies ci-dessus.

ARTICLE 7:

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de **LYON** dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8:

Cette réglementation est applicable à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le Maire.

L'entreprise CONSTRUCTEL chargée des travaux

Le Conseil Départemental - Agence Routière et Technique Bresse-Revermont

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de BOURG EN BRESSE,

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

M. le Chef de Corps du CPINI de Montcet

L'Entreprise KEOLIS, chargé du transport scolaire sur la commune,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Montcet, le 27/11/2025

Le Maire, Franck TARPIN





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise					
lom : CONSTRUCTEL Prénom :					
Dénomination : Représenté par : Mme GILBEAU Karine					
Adresse Numéro : Extension :					
ZA DE MORLON 2					
Code postal 2 6 8 0 0 Localité : PORTES LES VALENCE Pays : FRANCE					
Téléphone 0 4 7 5 4 4 4 0 4 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :					
Courriel: arretes.planpoteaux @ constructel.fr					
Si le bénéficiaire est différent du demandeur					
Nom : ORANGE Prénom : Madame Beau Vanessa					
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :					
unite d'intervention Bretagne rue Jacqueline Auriol CS 69159 Rennes cedex 9 Code postal 3 5 0 9 1 Localité : Rennes cedex 9 Pays :					
Téléphone0_6 _4_2 _3_8 _2_7 _3_7 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :					
Courriel: vanessa.beau @ orange.com					
Localisation du site concerné par la demande					
Voie concernée : Autoroute n°					
Nature et date des travaux					
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :					
Description des travaux : Remplacement de poteau Orange l'identique					
Remplacement de poteau Orange l'identique					
Date prévue de début des travaux : 0 4 1 2 2 0 2 5 burée des travaux (en jours calendaires) : 3 0					
Réglementation souhaitée					
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :3_0 Date de début de réglementation0_41_2					
Restriction de chaussée :					
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 0,3 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)					

Interdiction de : Circuler Véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : km/h Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :					
Autres prescriptions :					
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :					
Le demandeur Une entreprise spécialité Nom : Constructel Prénom : Dénomination : Représenté par : VITOR MATOS Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : rue Jean Baptiste Corot zad de Morlon					
Code postal 2 6 8 0 0 Localité : Portes les Valence Pays : Téléphone 6 7 0 4 1 7 4 4 8 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : arretes planpoteaux @ constructel.fr					
Pièces jointes à la demande					
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant : Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème					
J'atteste de l'exactitude des informations fournies Fait à : Le :26					

ROUTES	U	RD45 AGGLO	O
prive	z	z	z
type	92! BM8	334 EDF	734 EDF
gps_lon	46°13'24.973(05°06'16.292! BM8	46°12'45.904;05°07'02.033′EDF	46°13'10.182(05°06'28.373'EDF
gps_lat	46°13'24.9	46°12'45.9	46°13'10.1
VOIE num_voie	RTE DE POLLIAT	LE BOURG	RTE DE POLLIAT
NUM COMMUNE VOIE	146533 MONTCET	1302446 MONTCET	146514 MONTCET

